



Partager les richesses
c'est taxer les profits,
pas notre niveau de vie

Retraites :

Union
syndicale
Solidaires

contre le projet de loi inacceptable, mobilisation générale !

Préparé par une intense propagande médiatique alternant mensonges et peur de l'avenir, distillé depuis des semaines par différents responsables du gouvernement et de la majorité, accompagné d'une parodie de concertation, **le projet de loi sur les retraites aggrave encore la situation** des futurs retraités et prolonge la situation difficile des salarié-es qui devaient partir en retraite dans les prochaines années. Le « Président du pouvoir d'achat » qui « n'a pas mandat pour changer le départ à 60 ans » approuve !

Recul de l'âge de départ en retraite

Le projet de loi interdit de partir à 60 ans, oblige à attendre 62 ans pour obtenir sa retraite (application progressive sur 6 ans, à raison de 4 mois de plus par an). Il maintient ainsi dans la précarité la majorité des salariés qui sont mis « hors emploi » avant 59 ans. Il interdit à 6 salarié-es sur 10 qui n'ont plus d'emploi de prendre leur retraite à 60 ans et prolonge ainsi de 2 ans leur chômage.

Certes, en ne payant pas les pensions pendant 2 ans, entre 60 et 62 ans, il allège les caisses de retraites, mais alourdit celles du chômage, qu'il déclarera ensuite en déficit pour justifier de nouvelles attaques contre les chômeurs.

Aujourd'hui, 2 salarié-es sur 3 prennent leur retraite à 60 ans, malgré les faibles pensions, parce qu'ils sont usés par le travail, ne supportent plus l'aggravation des conditions de travail... et veulent profiter de leur retraite pendant les quelques années où ils vont rester en bonne santé, sans handicap majeur.

Le projet de loi repousse cet espoir de se reposer et de profiter d'une autre vie.

Le projet de loi prétend vouloir prendre en compte les carrières longues alors même que son projet revient à faire cotiser 44 ans les salariés ayant commencé à travailler entre 14 et 16 ans. **Il endosse la conception patronale de la pénibilité** qui reposerait sur un constat médicalisé individuel *a posteriori* et non pas sur une définition *a priori* des métiers et catégories professionnelles. **La notion même de pénibilité au travail est, de fait, vidée de tout contenu.**

Recul de l'âge annulant la décote

Le projet de loi recule à 67 ans (à raison de 4 trimestres de plus par an à partir de du 1/7/2016) l'âge de départ sans subir la double peine de la décote. Aujourd'hui, presque 2 salarié-es sur 10 doivent attendre cet âge de 65 ans pour partir sans décote, c'est-à-dire avec une pension moins faible. Ne demander l'ouverture de ses droits qu'à 67 ans (ce qui est différent de quitter le travail...) pénalise les salarié-es ayant commencé à travailler tôt et accroît le nombre de salarié-es, en particulier, les femmes, qui devront attendre en situation précaire dans la zone grise du « hors emploi » le moment de liquider leurs retraites.

Augmentation de la durée de cotisation

Le projet de loi confirme l'augmentation de la durée de cotisation programmée en 2003 (41,5 ans en 2020). Il programme ainsi une **nouvelle baisse du niveau des pensions** : les salariés rentrant de plus en plus tard sur le marché du travail et les entreprises se débarrassant de leurs salariés de plus en plus tôt (l'âge moyen de cessation d'activité est inférieur à 59 ans), il sera de plus en plus difficile d'avoir le nombre d'annuités nécessaire, ce que confirme d'ailleurs le COR en pronostiquant en moyenne 37 ans de cotisation en 2035 et au-delà.

D'après la commission européenne, **la France a déjà programmé une énorme baisse** de la part de la pension par rapport au dernier salaire : à l'horizon 2046 la France se situera en 4^e position en Europe derrière la République Tchèque, le Portugal et la Pologne.

C'est déjà inacceptable, aller au-delà est intolérable !

Baisse des salaires des fonctionnaires

Le projet de loi augmente progressivement le taux de cotisation des fonctionnaires (+2,7% étalés sur 10 ans) et baisse ainsi les salaires des fonctionnaires, une première depuis le gouvernement Laval de 1935.

Les fonctionnaires vont subir, non plus seulement une baisse de leur pouvoir d'achat, mais de leur salaire. Le projet de loi prend de l'argent dans la poche des salarié-es pour gonfler ses caisses vidées par les cadeaux aux plus riches.

Le gouvernement applique les mêmes mesures de baisse salariale que la Grèce, l'Espagne et d'autres pays d'Europe : à terme, **les fonctionnaires y laisseront chaque mois une journée de salaire.**

Non à ce projet de loi

Ce projet de loi vise trois objectifs :

- **remettre en cause le sens même de la retraite.** Le développement de la retraite par répartition, combinée avec l'accroissement de l'espérance de vie, avait permis que la retraite ne soit plus l'antichambre de la mort, mais une nouvelle période d'activité choisie en relative bonne santé et avec des revenus maintenus par rapport à la vie active. En baissant le montant des pensions et en voulant faire travailler les salariés toujours plus longtemps, c'est cet acquis de civilisation qui est remis en cause.
- **maintenir, voire aggraver, le partage très inégal de la richesse** produite entre les salaires et les profits. Il s'agit de faire en sorte qu'une petite minorité de possédants et de rentiers s'accapare toujours plus la richesse créée par les salariés. En refusant toute augmentation des cotisations patronales, et une baisse correspondante des dividendes versés aux actionnaires, le gouvernement choisit clairement le capital contre le travail.
- **apprendre la précarité aux jeunes.** Dans une période de crise, le chômage augmente pour toutes les tranches de la population... mais les contre-réformes des retraites ont très légèrement reculé l'âge de départ en retraite, et aggravé mécaniquement le chômage des jeunes. Selon la récente enquête de l'Insee, le chômage des plus de 50 ans n'a augmenté « que » de 1,2% ces 2 dernières années, tandis que celui des moins de 24 ans, pourtant très élevé, a progressé de 2,2%. **Et le projet de loi veut aller encore plus loin** en interdisant de partir à 60 ans, en incitant à rester le plus longtemps possible pour compenser en partie la baisse de pension : **mécaniquement, il augmente ainsi le chômage des jeunes, il leur « apprend » la précarité** pour qu'ils acceptent ensuite n'importe quel emploi à bas salaire et mauvaises conditions de travail.

Mobilisation générale pour le retrait du projet de loi

Ce projet de loi doit être retiré et des négociations doivent s'engager pour une véritable réforme des retraites qui ne peut baisser le niveau des pensions, ni allonger le temps passé au travail.

Seule une mobilisation sociale d'ampleur pourra faire reculer le gouvernement. La journée unitaire de grèves et de manifestations du **24 juin** s'inscrit dans cette perspective : il faut ce jour-là **descendre dans la rue massivement**, montrer que ce projet de loi est très largement rejeté !

Au-delà, il faut se préparer à un affrontement majeur.

Face à un gouvernement déterminé, les salariés doivent être encore **plus** déterminés.

C'est pourquoi l'Union syndicale Solidaires propose qu'un mouvement de grève générale soit organisé dès la rentrée dans l'unité la plus large.